

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 20 février 2023

Présents : Joris HURIOT, Bruno HURIOT, Janine TRELAT, Jérémy VALANCE, Francis GUILLET, Dominique THOMAS, Edouard MAILLARD, Silvia ROPA, Christelle LOMBARD

Absent(e)s excusé(e)s : Gérard VOIRIN (pouvoir à Janine TRELAT), Magali GRANGY (pouvoir à Bruno HURIOT), Christine MARCHAL LABAYE (pouvoir à Joris HURIOT), Mathilde BERTRAND

Secrétaire de séance : Janine TRELAT

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date 12 décembre 2022

Unanimité.

2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Unanimité.

3. Compte de gestion et compte administratif - Exercice 2022

Compte de gestion :

Monsieur le Maire indique que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion est établi par la Trésorière principale et les chiffres concordent avec ceux du compte administratif.

Unanimité.

Compte administratif :

Le compte administratif fait apparaître les grandes masses suivantes pour l'exécution 2022 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	844 893,02 €	1 031 506,40 €
Investissement	703 343,67 €	453 398,85 €

Les résultats au 31/12/2022 sont les suivants :

2022			
Résultat de clôture	526 975,09 €	-285 050,53 €	241 924,56 €
RESULTAT GENERAL	526 975,09 €	-311 158,53 €	215 816,56 €

Unanimité - Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

4. Maitrise d'œuvre pour la requalification de la séquence d'entrée sud-est du bourg de Mattaincourt et l'aménagement d'un pôle multi-activités de loisirs de plein-air

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation de l'appel d'offres correspondant et du positionnement de la commission d'appel d'offres. Il est proposé de retenir, dans le cadre d'un groupement, l'atelier LJM (paysagiste-concepteur) et Lollier ingénierie (bureau d'études VRD).

Le montant des honoraires s'élèvent à 180 650 € HT.

Unanimité.

5. Débat d'orientations budgétaires 2023

Les axes forts qui ressortent du débat pour l'année 2023 sont les suivants :

- Un budget toujours contraint en raison des impacts des crises multiples.
- Une baisse tendancielle, mais moins marquée, de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
- Un maintien des services rendus à la population et une politique d'investissement soutenue avec une priorité donnée à l'environnement et à l'enfance/jeunesse.
- Un soutien aux associations locales toujours présent.
- Aucune augmentation des taux de la fiscalité locale pour la 7^{ème} année consécutive. Revalorisation des bases fiscales de + 7,1 %, décidée au **niveau national**.
- Poursuite du plan d'optimisation et de sobriété énergétique avec une réflexion, toujours présente, sur des leviers d'actions en dépenses mais aussi en recettes.

Le Conseil Municipal prend acte.

Christelle LOMBARD quitte la séance.

6. Fixation d'un loyer pour la maison d'assistantes maternelles

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles validé en Conseil Municipal le 23 mai 2022.

Un loyer doit être fixé. Il est proposé de le fixer à 250,00 €/mois (revalorisation suivant l'indice correspondant), hors charges.

Unanimité.

7. Avancement de grade pour un agent communal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Thierry POISOT peut bénéficier d'un avancement de grade. Il est proposé d'y répondre favorablement pour une application dès le 1^{er} mars 2023.

Unanimité.

8. Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe du Grès du Tris Inférieur (SAGE GTI)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe du Grès du trias Inferieur (SAGE GTI).

Monsieur le Maire rappelle qu'un courriel a été envoyé aux élus municipaux le 27 décembre 2022 pour les informer du sujet et des documents à leur disposition. Il précise également qu'un affichage municipal et une communication sur la page Facebook de la collectivité ont été réalisés afin d'informer la population locale de cette enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations municipales en date du 4 mars 2019 et du 21 mars 2022 précisant que la ressource en eau doit être destinée, en priorité, à la population et, suivant les quantités disponibles, aux activités essentielles pour l'Homme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés soutien, dans le cadre de cette enquête publique, que :

L'eau est une ressource naturelle essentielle à la vie humaine et qu'elle est une préoccupation croissante de la communauté mondiale. Il souhaite rappeler :

- le sixième objectif de développement durable des Nations Unies qui est d'assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.
- le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement reconnu par l'ONU.

Aussi, les élus appuient, sans réserve, la nécessité de préserver quantitativement et qualitativement la ressource en eau et d'en garantir l'égalité d'accès.

9. Vente ancienne hotte du commerce au plus offrant

Monsieur le Maire rappelle que la hotte a été changée au café multi-services car elle ne correspondait pas aux besoins de l'établissement.

Il est proposé de vendre, au plus offrant, l'ancienne hotte. Une information Facebook et via un flash'info sera organisée.

Unanimité.

10. point supplémentaire : Exonération exceptionnelle de loyer pour le café multi-services

Monsieur le Maire propose d'exonérer, pour le mois de mars 2023, le loyer du café « Le quartier des bons amis » en raison de la crise énergétique subit par l'établissement qui ne peut pas prétendre aux aides de l'Etat en raison de sa récente activité.

Unanimité.

11. Point supplémentaire : Soutien aux populations victimes - Séismes en Turquie et en Syrie

Monsieur le Maire propose de verser, solidairement, au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) une somme de 300,00 euros en soutien aux victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie pour répondre rapidement et efficacement à cette situation d'urgence.

Unanimité.

Informations diverses :

- Situation sur l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes : des discussions ont été entamées entre la commune et la Communauté de Communes. Il est rappelé le respect de l'équilibre financier de la commune sans omettre celui de l'intercommunalité.
- Recensement de la population 2023 : les premiers chiffres, bruts, laissent apparaître une stagnation de la population due, principalement, au solde migratoire et non au solde naturel. Il est indiqué que deux foyers n'ont pas pu être enquêtés.